

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 MARS 2025

Compte-rendu affiché le : 20 mars 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2025

N° 25-03-03

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :
Convention de mise à disposition d'une balayeuse

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

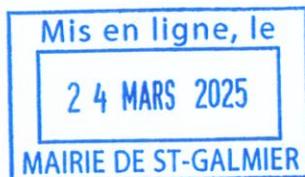
Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON - Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET - Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Guy BERNE – Geneviève NIGAY - Suzanne BOICHON - Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY - Daniel DUCROS - Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE - Michel FRANCHINI - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA - Thomas ROCHETTE – André HUBERT - Marie-Hélène BOUILHOL - Romain MONTELMARD – Jean-Paul SOLEILHAC - Alain LECUE.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Christian BECUWE à Suzanne BOICHON - Aurélie DESBREE à Romain MONTELMARD - Pascal BENARD à Philippe DENIS.

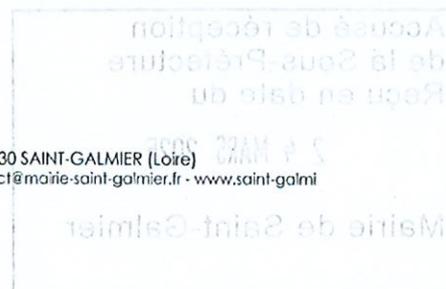
Membre absent : 0.



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

24 MARS 2025

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE BALAYEUSE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 4 octobre 2018, le Conseil municipal avait approuvé l'acquisition mutualisée d'une balayeuse entre les communes de Chambœuf, Chazelles-sur-Lyon, Saint-Bonnet-les-Oules et Saint-Galmier, ainsi que la mise en place d'une convention précisant les conditions. Par délibération du 14 décembre 2022, cette convention avait été renouvelée.

La convention ayant pris fin et les communes partenaires souhaitant poursuivre cette mutualisation, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle convention de mise à disposition pour une durée de 3 ans. Les conditions restent inchangées, le projet est joint à la présente.

Des conventions de mise à disposition des agents communaux de Saint-Galmier sont également prévues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition d'une balayeuse entre les communes de Chambœuf – Chazelles-sur-Lyon – Saint- Bonnet-les-Oules et Saint-Galmier,.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions s'y rapportant.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 20 mars 2025.

LE MAIRE
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE



A blue ink signature of Gérard ALLANCHE.



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

24 MARS 2025

Mairie de Saint-Galmier

